

## Enquête

# Faux médicaments au Gabon : un juteux business mis à mal par les réformes

Styve Claudel ONDO  
MINKO

Libreville/Gabon

*Mise en place effective et extension de la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (Cnamgs), réorganisation de la direction du médicament et de la pharmacie (DMP), création d'une commission interministérielle. Voilà autant d'initiatives qui permettent au Gabon de faire efficacement face au phénomène des faux médicaments, qui sont devenus le troisième produit des marchés illicites sur le plan international. L'ampleur du phénomène représentait 25% du marché, avant l'entrée en vigueur de la nouvelle politique.*

LA circulation des médicaments de qualité inférieure/faux/faussement étiquetés/falsifiés/contre-faits (SSFFC) et la vente illicite de ces derniers dans les pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cémac) est un phénomène désormais placé dans le cadre de la criminalité des temps modernes, contre lequel les États sont appelés à apporter des réponses efficaces et efficientes. D'autant que ce commerce juteux, entretenu par des réseaux mafieux, constitue malheureusement un fléau qui tue près de 800 000 personnes chaque année dans le monde. Aussi, l'atelier sur l'harmonisation des politiques pharmaceutiques nationales, organisé du 21 au 23 juin derniers, à Douala au Cameroun, a-t-il permis aux Etats membres de la sous-région, d'avoir une vue d'ensemble sur l'analyse situationnelle et le plan d'action opérationnel de lutte contre ce phénomène (L'Union du jeudi 7 juillet 2016).

Quid de l'engagement du Gabon à lutter contre les faux médicaments et les circuits illicites empruntés par ces derniers ? La rencontre entre le président de la République et le Pr Marc Gentilini, en avril 2013, reste un moment déterminant car, par la suite, les autorités gabonaises ont décidé d'accentuer les actions destinées à circonscrire les activités des réseaux mafieux. En effet, on se rappelle la confiance faite à Ali Bongo Ondimba par le spécialiste français des maladies infectieuses tropicales. Notamment, que la vente libre des faux médicaments « est vraiment dramatique » pour le continent africain. Et l'ancien intervenant du Centre universitaire des sciences de la santé (Cuss) de Libreville d'arguer auprès du numéro un gabonais de ce que « 60% des faux médicaments vendus



Photo : DR

L'entrée des médicaments au Gabon répond dorénavant à des normes strictes .



Photo : DR

La destruction des faux médicaments, il y a trois ans, par le Génie militaire.

dans le monde seraient écoulés en Afrique, le plus grand consommateur de ces produits nuisibles, où les trafiquants se livrent une guerre sans merci pour conquérir les marchés... ». Il n'en fallait pas plus pour tirer la sonnette d'alarme, afin qu'une analyse situationnelle et une lutte multi-sectorielle soient aussitôt entamées. Aussi, la première réponse efficace apportée par le Gabon est-elle la mise en place effective et l'extension de la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (Cnamgs) sur toute l'étendue du territoire national. Il s'agit-là d'un coup dur porté aux circuits de distribution des médicaments de qualité inférieure/faux/faussement étiquetés/falsifiés/contre-faits. Car l'accessibilité à moindre coût des produits pharmaceutiques licites permet aujourd'hui aux populations de se détourner

considérablement des distributeurs véreux. Pour cela, le Gabon demeure le seul pays de la sous-région à avoir pris une telle initiative réellement salvatrice. N. T. est un ancien revendeur des médicaments jugés dangereux, qui a séjourné à la prison centrale de Libreville, après une opération coup de poing diligentée par les flics à Nkumbo, en 2013. "Depuis l'effectivité de la Cnamgs, j'ai du mal à reprendre du service. Les anciens clients préfèrent désormais se soigner dans les hôpitaux. C'est dire qu'à mon niveau, le business ne marche plus, et que je devrais plutôt m'investir dans autre chose", fait-il savoir. Tout en restant muet comme une carpe, en ce qui concerne ses réseaux d'approvisionnement. Parmi les autres mesures ayant permis au pays d'effectuer un saut significatif dans la lutte contre le phénomène, il y a également les réformes gouvernemen-

tales. Lesquelles n'ont pas épargné la direction du médicament et de la pharmacie (DMP) dont la réorganisation était devenue d'une absolue nécessité. Aussi, revenait-il dorénavant à cette administration de mettre en place un système de traçabilité des produits, notamment. Mieux, depuis 2014, il y a ce projet de création d'une commission interministérielle dont l'objectif est d'être une cellule de veille. Si le texte donnant corps à cette organisation n'a pas encore abouti, il n'empêche que des actions sont déjà perceptibles sur le terrain. Ainsi, avec l'appui des partenaires internationaux, cette commission est, en février 2016, entrée en immersion dans le fonctionnement de la Douane. Aussi, s'agissait-il, sous l'égide de l'Organisation mondiale des douanes, de jauger la responsabilité de ce pan de l'administration gabonaise dans l'am-

pleur prise par la criminalité pharmaceutique. Sur-tout au regard du caractère poreux de nos frontières. **APPÂT DU GAIN** • Le ministère de la Santé a, par ailleurs, mis à la disposition des partenaires de cette commission des renseignements concernant les opérateurs légalement constitués, les lieux de vente licites et les modes d'importation. Une source proche de ce dossier confie que « la faiblesse du système de réglementation était à l'origine de ce que beaucoup de produits illicites se retrouvent sur le marché. Et ce, malheureusement, avec la complicité passive et active de certaines autorités administratives ». Interpol et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) évoquent même une recrudescence du phénomène ces huit dernières années. Le médicament étant, selon les experts, devenu le troisième produit des marchés illicites sur le plan interna-

tional.

Comme voulu par les plus hautes autorités, les barrières mises en place pour lutter contre l'entrée des médicaments de qualité inférieure/faux/faussement étiquetés/falsifiés/contre-faits ne sont plus du ressort d'une seule administration. A ce jour, la direction du médicament et de la pharmacie ne peut, par exemple, plus accorder des autorisations de mise sur le marché (AMM) sans passer obligatoirement par la commission interministérielle. « Cet outil a longtemps fait défaut et le politique ne comprenait pas très bien d'où venait le mal. Aussi, après analyse de la situation, le système des réformes a pris en compte cette absolue nécessité de mettre en place cette commission », révèle un haut cadre du ministère de la Santé.

Cette faiblesse dans la lutte contre les médicaments à risque était aussi due, il y a quelques années, à l'incurie manifeste de certains hauts cadres du ministère de la Santé. En effet, comment comprendre qu'une autorité puisse rester de marbre face à la demande de retrait d'une autorisation de mise sur le marché par des éminents professeurs de santé ? A cause de cette négligence, sans doute motivée par l'appât du gain, de nombreux patients ont dû se retrouver à suivre des médicaments sur la base de produits dangereux. Aussi, la politique des réformes instruites par le président de la République a-t-elle constitué un coup de pied dans la fourmilière. D'autant que beaucoup d'agents véreux du ministère de la Santé se sont finalement vus couper l'herbe sous les pieds.

D'après nos sources, à ce jour, tout ce qui entre comme médicaments au Gabon est désormais passé au peigne fin. Les chances sont donc désormais infimes pour que les faux génériques en provenance de la Chine ou de l'Inde inondent le marché. Les factures douanières, les validités des AMM, les sources et autres origines des produits faisant dorénavant l'objet de contrôles minutieux. Ce qui n'était donc pas le cas avant. Le fait d'avoir ainsi légiféré sur les circuits d'approvisionnement et de vente a permis d'exercer un meilleur contrôle. Avant l'application des réformes, les experts estiment à 390 tonnes les importations illégales, à l'initiative des délégués médicaux. Mais la nouvelle politique du médicament a ramené ces chiffres à 0,33 tonnes. Le Gabon étant une destination attractive, l'ampleur du phénomène représentait 25% du marché, avant l'entrée en vigueur des nouvelles normes.